



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/1996/L.53
9 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la session de fond de 1996
New York, 10 octobre 1996
Point 5 d) de l'ordre du jour

QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME :
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Projet de décision présenté par le Vice-Président du
Conseil, M. Karel Kovanda (République tchèque), à
l'issue de consultations officieuses

Suivi et contrôle de l'application du Pacte international relatif
aux droits économiques, sociaux et culturels

Le Conseil économique et social :

a) Se félicite du rapport du Secrétaire général¹ sur le suivi et le contrôle de l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels², et prend acte de sa teneur;

b) Prie le Secrétaire général d'appeler l'attention des États parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels sur ledit rapport.

¹ E/1996/101.

² Voir résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.